

# CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2016

**ETAIENT PRESENTS** : CETTIER Patrick, DESESTRET Mireille, PASSAS Jean-Claude, BLANC David, NURY Yvan, BILLON Pascale, BUTAUD Josette, CHAPOUTIER Nicolas, ENGELVIN Danielle, LASANCE Marion, LUBAC Jean-François, MARTIN Laurence, PEYROT Alain

**ABSENTES** : BALTHAZARD Isabelle (excusée), DESBOS Marie-Chantal

Le PV du 29 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

## **Pacte statutaire EPCI – Modifications statuts HTCC**

Pour le nouvel EPCI issu de la fusion de HTCC avec les Communautés de communes du Pays de l'Herbasse (CCPH) et du Pays de Saint-Félicien (CCPSF) au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il y a lieu de déterminer sa représentativité, son siège et sa dénomination provisoire et modifier les statuts suite à la transformation en communauté d'agglomération. Accord du conseil pour :

- la représentativité « par défaut » prévue à l'article L5211-6-1 II à IV du CGCT qui permet 71 sièges qui seront répartis ainsi :
  - 13 sièges pour la commune de Tournon-sur-Rhône ;
  - 7 sièges pour la commune de Tain l'Hermitage ;
  - 4 sièges pour les communes de Saint-Donat sur l'Herbasse et de la Roche-de-Glun ;
  - 3 sièges pour les communes de Pont de l'Isère, de Mercurol-Veunes et de Saint-Jean de Muzols ;
  - 1 siège pour les 34 autres communes.
- le siège à 3 rue des Condamines, BP 103, 07300 MAUVES Cedex.
- la dénomination provisoire : Communauté d'agglomération Hermitage-Tournonais-Herbasse-Pays de Saint-Félicien.

## **Tarifs de location de la salle de Desroches**

L'indice I.N.S.E.E. du coût de la construction n'ayant pas augmenté, les tarifs de location resteront identiques au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Particuliers de la commune : 134 € - Particuliers hors commune : 340 €.

## **Révision des loyers des logements communaux**

L'indice n'ayant pas augmenté, le loyer des logements de l'école et du presbytère reste inchangé au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **Avenant à la convention avec St Victor pour la participation aux frais scolaires**

En 2015/2016, 6 enfants de Saint-Victor étaient scolarisés à Lemps. Accord du conseil pour la signature d'un avenant à la convention pour les frais scolaires. Le montant à régler par Saint-Victor s'élève à 3 470.52 €.

## **Cado chèques pour le personnel**

Le personnel reçoit depuis plusieurs années des « CADO CHÈQUES » commandés auprès de la Poste. Monsieur le Maire propose de renouveler cette opération pour 2016, le montant s'élève à 700 €. Ces chèques seront répartis en fonction du temps de travail. Accord du conseil.

## **PPRi**

Une réunion publique a eu lieu ce lundi 17 octobre.

M. Jérôme BERNARD, représentant la DDT, accompagné du bureau d'études BURGEAP ont présenté et expliqué ce plan.

Le PPRi concerne uniquement le quartier de la Tuilière. Il peut y avoir deux risques d'inondations : le Rhône et les affluents qui traversent ce hameau (Ruisseaux des Perrets, de la Crouzette et de la Tuilière).

Les cartes des zones soumises aux risques d'inondations sont à la disposition du public en mairie. Le conseil donnera son avis après celui de la Communauté de communes, de la Chambre d'Agriculture, ... Ce plan sera approuvé par le Préfet après enquête publique.

### **Divers**

L'entreprise EVTP a terminé les travaux de voirie.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2015 est porté à connaissance des conseillers.